

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02675 Numéro SIREN : 528 564 396 Nom ou dénomination : A VIGNA

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 25036



Éric JUSTAL
Expert Comptable Gérant Associé
Commissaire aux comptes
Véronique ESNAULT
Expert Comptable Associée

Déposé au Greffe
le 19 DEC. 2023
sous le N° 25036
RCS N° 10B2675

SARL A VIGNA

2 RUE GEORGES LECLANCHE

44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Exercice clos le : 31 décembre 2022

APE : 5229B

SIRET : 52856439600026



SONOREC - 59 rue Desseaux - 76100 Rouen
Tél. 02 35 72 81 79 - www.sonorec.com
SARL au capital de 672 435 € - R.C. Rouen B 300 531 118 000 36

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : SARL A VIGNA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 2 RUE GEORGES LECLANCHE 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 2 8 5 6 4 3 9 6 0 0 0 2 6Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2022

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 660	AG	4 660	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 298	AU	2 298	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	366	CV		366
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	2 158	BI		2 158
	TOTAL (II)	BJ	9 482	BK	6 958	2 524
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	551 645	BY		551 645
	Autres créances (3)	BZ	216 049	CA		216 049
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
CREANCES	Disponibilités	CF	297 127	CG		297 127
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 277	CI		2 277
	TOTAL (III)	CJ	1 067 099	CK		1 067 099
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 076 581	IA	6 958	1 069 623
COMPTES DE REGULARISATION						
Renvois :		(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A VIGNA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	61 385	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	62 737	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	125 223	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	210 924	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	544 041	
	Dettes fiscales et sociales			DY	189 435	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	944 400		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 069 623		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	944 400	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A VIGNA					Exercice N		Néant ☐ *	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	3 466 543	FH	35 583	FI	3 502 126
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 466 543	FK	35 583	FL	3 502 126
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	593
	Autres Produits (1) (11)						FQ	1 294
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 504 013
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	3 237 591
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	5 915
	Salaires et traitements *						FY	85 281
	Charges sociales (10)						FZ	23 193
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	88
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	73 503
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 425 570
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	78 443
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 475
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	3 475
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 935
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	3 935
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-460	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	77 983	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFIP N° 2053 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A VIGNA</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 246
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 507 488
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 444 751
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	62 737
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
(9)	Dont transfert de charges	RC	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	593
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	73 494
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VIGNA

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciel	1 an
- Matériel de bureau	3 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SARL A VIGNA
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 EUROS
Siège Social : 2 Rue Georges Leclanche
Zac de la Bougriere
44 980 Saint Luce Sur Loire
RCS 528564396

-:-

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 juin 2023

-:-

Ce jour est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société conformément aux prescriptions légales et statutaires à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice qui a une durée de 12 mois.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

A la lecture des comptes, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 3 502 126 Euros contre 2 700 053 Euros l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 3 425 570 Euros contre 2 656 827 Euros l'exercice précédent et se décompose principalement comme suit :

- Consommation en provenance des tiers	3 237 591 Euros
- Impôts et taxes	5 915 Euros
- Salaires et traitements	85 281 Euros
- Charges sociales	23 193 Euros
- Autres charges	73 503 Euros

Handwritten signature

Le résultat d'exploitation s'élève à 78 443 Euros contre 43 279 Euros l'année précédente.

Le résultat financier s'élève à -460 Euros.

Le résultat exceptionnel est de 0 Euros.

L'impôt sur les sociétés est de 15 246 Euros.

De telle sorte que le résultat de l'exercice apparaît pour +62 737,40 Euros contre un bénéfice de 37 198,89 Euros l'année dernière.

L'exercice écoulé faisant apparaître un bénéfice de +62 737,40 Euros, la proposition d'affectation retenue est la suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice	62 737,40 Euros
- Prélèvement sur les réserves diverses	2 262,60 Euros

TOTAL	----- 65 000,00 Euros
-------	--------------------------

Affectation :

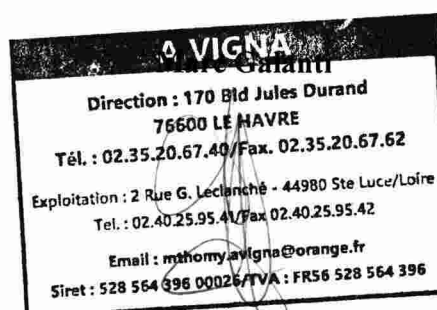
- Dividendes	65 000,00 Euros
--------------	-----------------

TOTAL	----- 65 000,00 Euros =====
-------	-----------------------------------

L'exercice a été assez satisfaisant dans son ensemble. Nous espérons poursuivre notre activité dans les meilleures conditions possibles et accroître notre secteur de prospection.

Vous voudrez bien en définitive approuver les comptes que nous vous soumettons, donner quitus à votre gérance et voter les résolutions dont nous allons vous donner lecture.

Fait à Rouen, le 28 juin 2023.



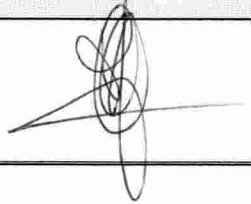
SARL A VIGNA
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 EUROS
Siège Social : 2 Rue Georges Leclanche
Zac de la Bougriere
44 980 Saint Luce Sur Loire
RCS 528564396

-:-

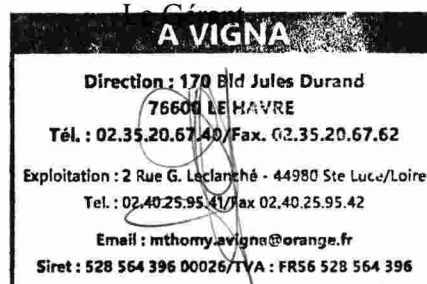
-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 juin 2022

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	Nom, Adresse	Nombre De parts	Nombre De voix	Signature
1	L'OMU DI CAGNA Représenté par Monsieur Marc GALANTI 170 Boulevard Jules Durand 76600 LE HAVRE	100	100	

Le gérant certifie la présente feuille de présence, faisant apparaître que l'associé unique est présents ou représenté, totalisant 100 parts sociales ayants droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 voix.



SARL A VIGNA
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 EUROS
Siège Social : 2 Rue Georges Leclanche
Zac de la Bougriere
44 980 Saint Luce Sur Loire
RCS 528564396

-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 juin 2023

-:-

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin à 19 heures, **M. Galanti Marc, président et représentant de la SAS L'Omu Di Cagna**, associée unique de la Sarl AVIGNA dont le siège social est au 2 rue Georges Leclanche – 44980 Sainte Luce Sur mer a tenu une assemblée générale ordinaire annuelle.

Après avoir déclaré qu'il représente l'intégralité des parts, il constate que l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Nouveau Code de Commerce
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Puis **Monsieur GALANTI Marc** passe au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide de ratifier en tant que besoin la tenue et la convocation de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JG

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, après examen du bilan et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice comptable de 62.737,40 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide de donner quitus, pur et simple, entier et définitif au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide d'affecter le bénéfice qui s'élève à 62.737,40 Euros de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice	62.737,40 Euros
- Prélèvement sur les réserves diverses	2.262,60 Euros

TOTAL	----- 65 000,00 Euros
-------	--------------------------

Affectation :

- Dividendes	65 000,00 Euros
--------------	-----------------

TOTAL	----- 65 000,00 Euros =====
-------	-----------------------------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MG

SIXIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, connaissance prise du rapport spécial du gérant, ratifie les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour faire tous dépôts et publication partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur GALANTI Marc
Président de la SAS L'OMU DI CAGNA



SARL A VIGNA
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 EUROS
Siège Social : 2 Rue Georges Leclanche
Zac de la Bougriere
44 980 Saint Luce Sur Loire
RCS 528564396

- :-

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU
PROCES VERBAL DU GERANT, ASSOCIE UNIQUE
DU 28 juin 2023

- :-

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- :-

RESOLUTION UNIQUE

M. Galanti Marc, président et représentant de la SAS L'Omu Di Cagna, seule associée, approuve les comptes dudit exercice et décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice.

Origine :

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------|
| - | Résultat de l'exercice | 62.737,40 Euros |
| - | Prélèvement sur les réserves diverses | 2.262,60 Euros |

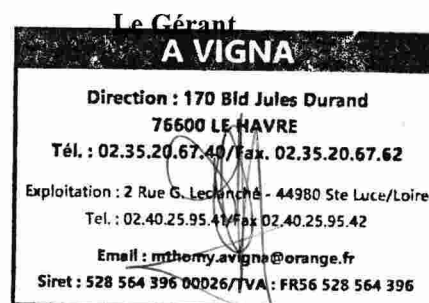
TOTAL	-----	65 000,00 Euros
-------	-------	-----------------

Affectation :

- | | | |
|---|------------|-----------------|
| - | Dividendes | 65 000,00 Euros |
|---|------------|-----------------|

TOTAL	-----	65 000,00 Euros
	=====	

Pour copie certifiée conforme



SARL A VIGNA
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 EUROS
Siège Social : 2 Rue Georges Leclanche
Zac de la Bougriere
44 980 Saint Luce Sur Loire
RCS 528564396

-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 juin 2023

-:-

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin à 19 heures, **M. Galanti Marc, président et représentant de la SAS L'Omu Di Cagna**, associée unique de la Sarl AVIGNA dont le siège social est au 2 rue Georges Leclanche – 44980 Sainte Luce Sur mer a tenu une assemblée générale ordinaire annuelle.

Après avoir déclaré qu'il représente l'intégralité des parts, il constate que l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Nouveau Code de Commerce
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Puis **Monsieur GALANTI Marc** passe au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide de ratifier en tant que besoin la tenue et la convocation de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, après examen du bilan et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice comptable de 62.737,40 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide de donner quitus, pur et simple, entier et définitif au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide d'affecter le bénéfice qui s'élève à 62.737,40 Euros de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice	62.737,40 Euros
- Prélèvement sur les réserves diverses	2.262,60 Euros

TOTAL	----- 65 000,00 Euros
-------	--------------------------

Affectation :

- Dividendes	65 000,00 Euros
--------------	-----------------

TOTAL	----- 65 000,00 Euros =====
-------	-----------------------------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JB

SIXIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, connaissance prise du rapport spécial du gérant, ratifie les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour faire tous dépôts et publication partout où besoin sera.

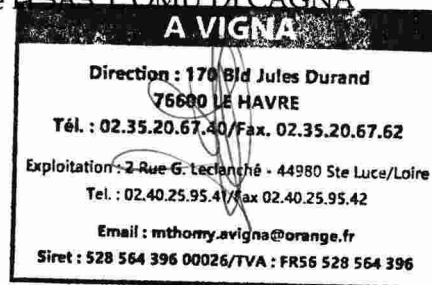
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur GALANTI Marc

Président de la SAS L'OMILDICAGNA



SARL A VIGNA

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au capital de 1 000 EUROS

Siège Social : 2 Rue Georges Leclanche

Zac de la Bougrière

44 980 Saint Luce Sur Loire

Monsieur GALANTI Marc
Représentant de la SAS L'OMU DI CAGNA
16, Rue Chef de Caux
76 310 SAINTE ADRESSE

Lettre remise en mains propres

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, qui se tiendra au siège social le 28 juin 2023 à 19 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Nouveau Code de Commerce
- Affectation du résultat
- Questions diverses

En application de l'alinéa 2 de l'article 36 du décret du 23 mars 1967, l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social pour consultation.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 56, alinéa 3 de la loi du 24 juillet 1966, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Havre, le 12 juin 2023



SARL A VIGNA
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 EUROS
Siège Social : 2 Rue Georges Leclanche
Zac de la Bougriere
44 980 Saint Luce Sur Loire
RCS 528564396

- :-

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
Sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce

A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 juin 2023

- :-

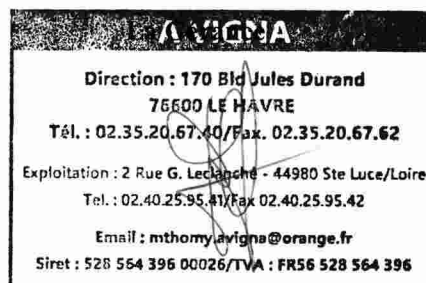
Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce intervenues ou renouvelées au cours de cet exercice.

Nous vous précisons que ces conventions concernent les opérations faites par la société avec le gérant.

Nous vous informons qu'aucune rémunération, au titre de sa fonction de gérance, n'a été constatée au profit de **Monsieur GALANTI Marc**.

Au titre de son activité d'assistance financière, administrative et commerciale, la SAS L'OMU DI CAGNA, inscrite au RCS de le Havre sous le numéro 509 277 562 a facturé la société AVIGNA au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 la somme de 73.494Euros hors taxes.

Le compte courant ouvert par l'Omu Di Cagna dans la société AVIGNA s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 138.593 Euros débiteur au 31 décembre 2022. Ce compte courant a été rémunéré et a produit un intérêt de 3.473 Euros.





CB: 65,2€